



Oui à des retraites sûres et à des rentes AVS plus élevées

Beaucoup de travailleurs et travailleuses se font du souci pour leurs futures retraites. En effet, les problèmes des caisses de pension qui souffrent de taux d'intérêt bas sont toujours plus évidents. Si aucune mesure n'est prise, les rentes des assuré(e)s aux caisses de pension baisseront.

Les femmes ont également du souci à se faire quand elles partent à la retraite, du fait qu'elles sont largement désavantagées dans le 2^e pilier : le niveau de leurs rentes ne s'élève en moyenne qu'à un tiers de celui des hommes. Elles travaillent souvent à temps partiel et seule une petite partie de leur salaire est assuré dans le 2^e pilier. Les travailleurs et travailleuses âgés qui perdent leur emploi quelques années avant la retraite, et n'en retrouvent plus, sont aussi souvent en mauvaise posture. Ils perdent couramment le droit d'obtenir une rente du 2^e pilier.

Bien que l'AVS soit financée de manière efficace et sociale grâce à un système de répartition, l'assurance sociale la plus importante de Suisse est également mise sous pression. Les rentes AVS accusent toujours plus de retard sur les salaires. Et parce que l'AVS dépense plus qu'elle n'encaisse depuis trois ans, en raison de l'arrivée à la retraite de la génération des baby-boomers, son financement est soumis à rude épreuve. Mais, au lieu de financer davantage l'AVS pour équilibrer ses comptes, les employeurs et leurs complices du bloc bourgeois voulaient réduire ses prestations et augmenter l'âge de la retraite à 67 ans. Alors que toujours plus de travailleurs et travailleuses ont de la peine à conserver leur emploi jusqu'à la retraite.

Au Parlement, grâce à la pression syndicale, la gauche et le centre ont réussi à repousser les attaques les plus violentes des employeurs. Le compromis obtenu prend au sérieux les préoccupations

des travailleurs et des travailleuses. Alors que le projet initial prévoyait un démantèlement, la gauche et le centre ont réussi à faire de Prévoyance vieillesse 2020 un ensemble qui d'une part résout les problèmes des retraites jusqu'en 2030 et de l'autre amène également des avancées sociales. C'est un compromis qui impose cependant un recul de taille : l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Mais en fin de compte, la réforme de la prévoyance vieillesse est positive pour les travailleurs et travailleuses.

Les raisons principales qui expliquent pourquoi l'Union syndicale suisse et ses fédérations ont accepté Prévoyance vieillesse 2020 sont les suivantes :

✓ Le niveau actuel des rentes est maintenu

Au contraire de la proposition de vol des rentes de 2010, la baisse du taux de conversion minimal est cette fois-ci compensée. Les acquis des travailleurs et travailleuses dont la rente est calculée selon le taux de conversion minimal seront garantis pendant 20 ans. Ce qui signifie que la rente de toutes les salarié(e)s de plus de 45 ans qui sont assurés actuellement aux conditions minimales sera conservée au niveau actuel. Pour tous les autres, le supplément de rente AVS amortira la baisse de rente dans le 2^e pilier.

✓ Enfin des progrès dans l'AVS

Pour la première fois en 42 ans, les rentes AVS augmenteront réellement et ne seront pas seulement adaptées au coût de la vie. Le pilier le plus important de l'Etat social suisse sera enfin renforcé. Et c'est justement le pilier qui assure une répartition entre les jeunes et les vieux ainsi qu'entre les plus riches et le reste de la société. En raison des problèmes qui affectent les caisses de pension,

le renforcement de l'AVS est logique et absolument nécessaire. L'augmentation de 840 francs par an pour les personnes seules et allant jusqu'à 2712 francs pour les couples est particulièrement importante pour les femmes puisqu'elles bénéficient davantage de l'AVS que les hommes, elles profitent en effet particulièrement de son financement social. Pour 500 000 femmes actives qui ne sont aujourd'hui pas assurées dans le 2^e pilier et qui ne recevront que l'AVS, ce supplément représente tout bonnement la hausse de rente qui se faisait attendre depuis longtemps.

✓ **Le financement de l'AVS sur une base plus solide**

Avec la génération des baby-boomers, le nombre de retraité(e)s augmente fortement pendant une période transitoire. Prévoyance vieillesse 2020 permet de maintenir les finances de l'AVS à flot. Un milliard de plus sera versé dès 2018 à l'AVS, sans que la population n'aie à déboursier un centime de plus qu'aujourd'hui. En effet, le 0,3% de TVA actuellement attribué à l'assainissement de l'AI sera alors transféré à l'AVS. Ce n'est qu'en 2021 que la TVA sera légèrement relevée, de 8 à 8,3%. L'augmentation des cotisations AVS est également modeste. Il en coûtera aux employeurs et aux salarié(e)s 0,15% chacun. Il s'agit de la première hausse de cotisation dans l'AVS depuis 42 ans !

✓ **Des rentes des caisses de pension enfin plus élevées pour les femmes**

Les rentes du 2^e pilier des hommes sont en moyenne trois fois plus élevées que celles des femmes. Grâce à Prévoyance vieillesse 2020, les femmes vont pouvoir se rattraper. Le travail à temps partiel sera mieux assuré dans le 2^e pilier, comme les syndicats le demandent depuis longtemps. L'inégalité choquante dans la prévoyance pro-

fessionnelle entre femmes et hommes pourra ainsi se réduire. Pour obtenir cela, les salarié(e)s à temps partiel devront cotiser davantage aux caisses de pension. Mais les employeurs doivent assumer au moins la moitié des cotisations. En fin de compte, les personnes concernées, majoritairement des femmes, obtiendront des rentes significativement plus élevées qu'actuellement. Une femme née en 1978 qui élève seule son enfant et dont le revenu est de 35 000 francs par an, recevra 306 francs de rente en plus par mois. Un net avantage pour les petits salaires féminins.

✓ **Avoir droit à une rente du 2^e pilier si on perd son emploi peu avant la retraite**

A partir de 58 ans, les travailleurs et travailleuses âgés pourront rester assurés à leur dernière caisse de pension, contrairement à aujourd'hui. Même s'ils ne retrouvent plus de nouvel emploi et ne sont donc plus en mesure de cotiser, leur caisse de pension devra leur verser une rente. Les personnes âgées sans emploi ne pourront plus être obligées de puiser dans leur capital avant même d'atteindre la retraite.

✓ **La retraite partielle sera facilitée**

A l'heure actuelle, on ne peut obtenir qu'une rente complète des caisses de pension et de l'AVS. Quelqu'un qui après une vie entière de labeur est épuisé et ne peut plus travailler à plein temps jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite peut difficilement partir progressivement en retraite. Ne peuvent le faire que celles et ceux qui en ont les moyens. Il est désormais possible de combiner une rente partielle de l'AVS et des caisses de pension avec un taux d'activité réduit. Et si la retraite complète est anticipée, les rentes sont moins fortement réduites qu'actuellement.

Pourquoi une augmentation de la TVA est positive

Si les générations futures veulent obtenir des rentes du niveau actuel, cela aura son prix. La grande majorité de la population a de bonnes raisons de rejeter l'alternative, soit l'augmentation de l'âge de la retraite pour tout le monde. C'est pourquoi Prévoyance vieillesse 2020 prévoit une hausse des cotisations des deux piliers, qui sera payée au moins pour moitié par l'employeur. La TVA aussi sera légèrement relevée afin que, jusqu'en 2030, l'AVS puisse absorber financièrement sans problème l'arrivée à la retraite des baby-boomers.

La TVA n'est pas l'impôt le plus social, mais il est sensé d'y recourir si cela permet d'assurer le financement de l'AVS. Car celle-ci est extrêmement sociale et bénéficie proportionnellement davantage aux gens à bas ou moyens revenus. Les coûts supplémentaires sont en outre supportables : ce n'est qu'à partir de 2021 que l'on paiera juste 30 centimes de plus qu'aujourd'hui pour l'achat d'un appareil électroménager à 100 francs.

Les retraitées et les retraités actuels profitent aussi

L'affaiblissement de l'AVS a pu être repoussé au Parlement. A savoir la suppression de l'adaptation automatique au renchérissement. Ou encore le retrait partiel de la Confédération du financement de l'AVS. Ou enfin la suppression des rentes de veuve. Il n'y aura donc pas de détérioration des retraites actuelles. Au contraire, le financement de l'AVS sera solide jusqu'en 2030.

Il est évident que les rentes AVS ne devraient pas augmenter seulement pour les futurs retraité(e)s, mais aussi pour celles et ceux qui sont maintenant à la retraite. Il n'a malheureusement pas été possible de l'obtenir dans ce compromis. Ce ne peut cependant pas être une raison de refuser ce dernier. D'autant plus que les rentes plus élevées ne seront financées que par les générations suivantes : 0,15 % pour l'employeur et autant pour l'employé(e). Et ces générations seront en outre touchées par le relèvement de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion.